

➔ L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2020, le marché du bio français a franchi le cap des 13 milliards d'euros et dépassé le seuil des 50 000 exploitants agricoles bio, soit près de 12 % des agriculteurs français.

L'agriculture biologique est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Elle ne concerne pas tous les produits. Seuls peuvent être issus du mode de production biologique :

- les produits agricoles non transformés comme par exemple les céréales, les légumes, les fruits, les fleurs d'ornement, le coton, le lait, les œufs, les animaux,
- les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine, tels le pain, les fromages, les plats cuisinés,
- les aliments destinés aux animaux, comme les tourteaux de soja,
- les semences et matériels de reproduction végétative.

Des conditions d'élevage sont également imposées aux agriculteurs afin de garantir le bien-être des animaux (parcours extérieurs, espace suffisant dans les bâtiments agricoles, etc.).

En 2020 en France, la consommation bio a doublé au cours des 5 dernières années. Les produits bio représentent 6,5 % de la dépense alimentaire des ménages en 2020,

Deux tiers des produits bio sont d'origine France et 18 % proviennent de l'union européenne.

Les fermes bio représentent 18 % de l'emploi agricole. L'ensemble de la filière compte 200 000 emplois en équivalent temps plein.

2,5 millions d'hectares sont cultivés en bio, soit 9,5 % de la surface agricole française.

(source : Agence bio)

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le logo européen ou « Eurofeuille » est obligatoire sur les denrées alimentaires préemballées contenant plus de 95 % d'ingrédients agricoles biologiques.

Le logo national AB est facultatif ; Il peut être utilisé sur un étiquetage ou support de communication.



Source : Agence Bio

Les chiffres-clés

	Oise	Hauts-de-France
Nombre exploitations	202	1 350
évolution 19 - 20	18,1%	13,8%
Surfaces certifiées bio	8 915	37 195
évolution 19 - 20	20,5%	18,2%
Surfaces en conversion (*)	4 566	15 457
évolution 19 - 20	-8,3%	12,8%
Surfaces certifiées + conversion	13 481	52 651
évolution 19 - 20	9,0%	16,5%
% de la Surface Agricole Utilisée	3,7%	2,5%

Productions végétales et animales en mode de production biologique dans l'Oise

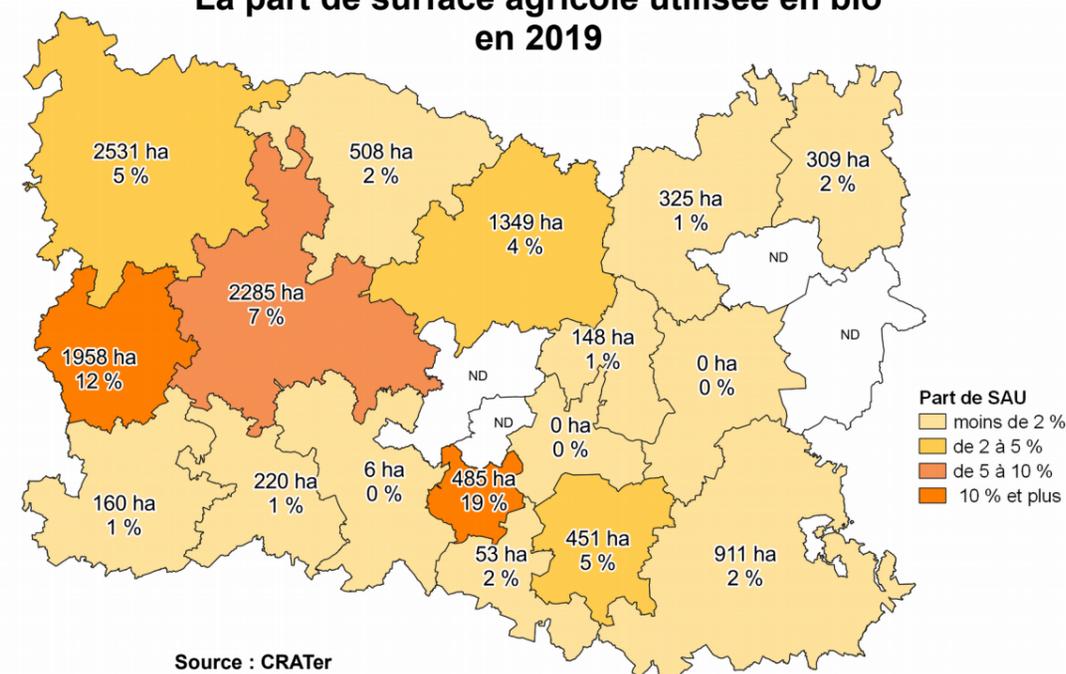
végétales en hectares

	certifiées bio	en conversion (*)
Céréales	2 731	2 230
Oléagineux	79	160
Protéagineux	244	268
Légumes secs	154	15
Légumes frais	570	96
Fruits	295	135
Plantes aromatiques et médicinales	1	3
Surfaces toujours en herbe	2 529	590
Cultures fourragères	2 046	681
Autres	266	387
Total	8 915	4 566

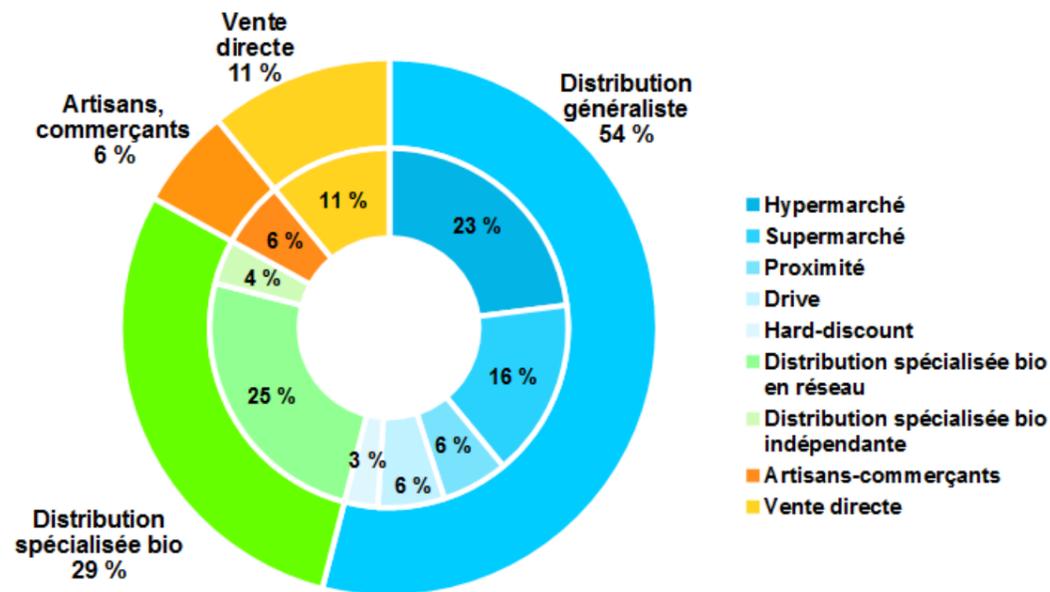
animales en nombre de têtes certifiées bio

Vaches allaitantes	479
Vaches laitières	1 605
Brebis viande	576
Poulets de chair	9 500
Poules pondeuses	69 266
Ruches	1 170

La part de surface agricole utilisée en bio en 2019



La distribution des produits bio en France



(*) La conversion correspond à la phase de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification « agriculture biologique ». Cette période est de 2 à 3 ans pour les cultures et de 6 semaines à 1 an selon les espèces animales.

Cette période permet de changer les cycles de vie des animaux, des plantes et des organismes qui vivent sur et dans le sol. Elle permet aussi d'apurer les sols d'éventuels résidus chimiques et permet au producteur de se familiariser avec les nouvelles méthodes et outils de production ainsi que de trouver de nouveaux débouchés pour ses produits.